

cas susceptibles de se produire, non pas seulement votre décès, mais tous les événements qui peuvent être préjudiciables à vous et aux vôtres; votre fortune est bien assise, dites-vous? Si vous disparaissiez, qu'arrivera-t-il? Personne ne pourra comme vous gérer vos affaires, d'où... tirez vous-mêmes les conclusions. Le malheur qui vous frapperait atteindrait donc les êtres qui vous sont chers. Parez à cela en vous assurant sur la vie ou mieux en vous assurant contre le malheur qui presque inévitablement découlera de votre décès prématuré."

M. Dupont écoute, il songe et dit enfin: "Peut-être avez-vous raison; j'y réfléchirai."

— Ce n'est pas tout, répartit M. Martin, je viens d'envisager l'assurance sur la vie proprement dite, c'est-à-dire la constitution d'un capital après votre décès, mais il y a autre chose. Etes-vous bien certain de n'avoir jamais recours à une rente viagère. — Evidemment oui. — Evidemment non, ne soyez pas égoïste; vos parents, honnêtes et modestes, se sont dépouillés pour vous mettre le pied dans l'étrier et vous permettre d'arriver à la brillante situation que vous occupez aujourd'hui; vous n'avez pas à en rougir, puisque, bon fils que vous êtes, vous subvenez à leurs besoins et que vous leur payez largement la générosité qu'ils ont eue. Ils vivent donc de vos revenus. Si vous disparaissiez, qu'arrivera-t-il? Au milieu des intérêts multiples qui s'élèveraient, ils seraient inévitablement sacrifiés, et ce serait pour leurs vieux jours, les soucis, le chagrin, la mort. Si vous vous assurez sur la vie, vous vous assurez contre leur malheur, car, après votre mort, ils pourront jouir, leur vie durant, d'une rente viagère pour la constitution de laquelle on emploiera votre capital assuré, lequel ne vous aura coûté qu'un bien léger sacrifice chaque année. — Vous m'ouvrez les yeux, s'écria M. Dupont, je n'avais pas envisagé cette occurrence: vous avez raison et je vous prierai tout à l'heure de me donner à ce sujet des détails plus précis.—Continuez, je vous prie.

— Vous me disiez tout à l'heure que vous étiez, en ce qui vous concerne, disposé à nier l'utilité de l'assurance; vous péchez par ignorance, ou du moins, par manque de réflexion. Oseriez-vous affirmer que jamais vous n'aurez recours à un médecin? Certes non, n'est-ce pas; eh bien, dans mille et un cas, l'assurance vient auprès de vous remplir l'office de la Faculté. L'assurance est en même temps un remède préventif et curatif; c'est pourtant merveilleux cette puissance: n'avoir pas à redouter le mal, et lorsqu'il est arrivé, être certain de le pouvoir guérir.

Vous avez des intérêts considérables dans des entreprises industrielles, dites-vous. Qu'un incendie se déclare, qu'advient-il? Où s'en iront et vos capitaux et vos intérêts, si ces entreprises ne sont pas assurées contre l'incendie? Les entreprises agricoles sont logées à la même enseigne; une année, les apparences sont superbes, tout fait augurer d'une splendide récolte, quand, un matin, le ciel s'assombrit, la nuit a été lourde, les animaux paraissent agités, on sent l'orage: il éclate. Le vent, la pluie, la grêle qui, en quelques secondes, hache tout, décime tout et anéantit d'un seul coup toutes les espérances? C'est la ruine, et cette année-là je me demande quels intérêts vous seront servis, si vos entreprises ne sont pas assurées contre la grêle.

En résumé, l'assurance sous toutes ses formes répond à des besoins, elle est aujourd'hui nécessaire. Au lieu de la

considérer comme une charge, il faut comprendre qu'elle constitue un levier permettant aux pauvres d'arriver à la fortune, aux riches de l'accroître, et à tous de ne pas la voir disparaître...

[Et M. Dupont fut un adepte de l'assurance!]

(L'Assurance Moderne).

LA CARTE PARLANTE

Il n'est plus nécessaire d'écrire. Voici maintenant la carte postale parlante qui apporte, avec le panorama visité, les sensations éprouvées. Le *Courrier du Livre* rapporte l'expérience faite, dans ses bureaux, de ce nouveau procédé. La carte est recouverte d'une composition qui la rend, comme aspect, assez semblable au papier couché ordinaire. Cette carte étant placée dans un enregistreur phonographique, l'expéditeur, au lieu d'écrire, parle sur cette carte et, en la plaçant dans un appareil similaire, on entend ce qui lui a été confié.

LE CONTROLE DES MEDECINS

M. P. de Cassagnac s'amuse, dans l'Autorité, de la proposition formulée dans une brochure publiée récemment par un médecin qui se qualifie de socialiste réformiste.

Il s'agit d'organiser un contrôle des ordonnances de médecins.

L'auteur voudrait que la famille d'une personne malade fût obligé de conserver, jusqu'à guérison complète ou jusqu'au décès, les ordonnances des médecins.

Celles-ci seraient mises sous scellés et confiées à une Commission de contrôle dont les membres fonctionneraient dans les conditions suivantes:

Sans consulter ces ordonnances, ils devront les mettre sous pli cacheté. Ils feront l'autopsie du décédé et diront, par un rapport, à quelle maladie a succombé le décédé, et ce qui a entraîné la perte de la vie.

Ils décachetteront le pli cacheté renfermant les ordonnances du médecin ou des médecins qui ont donné des soins à ce décédé, et verront, par les médicaments donnés, si le médecin a bien soigné ce malade pour la maladie que l'autopsie aura révélée.

"La Foncière"

Compagnie d'Assurance Mutuelle
contre le Feu.

Bureau Principal: 68 rue St-Jacques, Montreal

On demande des Agents intelligents et actifs, partout où la Compagnie n'est pas représentée. Contrat avantageux; commissions rémunératrices.

Demandez notre prospectus.
S'adresser aux bureaux de la Compagnie.

SYSTEME DE COTISATION.

Ordre Indépendant des Forestiers

L'ANNEE 1903

Payé aux Veuves, aux Orphelins et aux frères frappés d'incapacité...	\$1,658,108.92
Payé en bénéfices de maladies et de mortalité.....	192,163.71
Augmentation du nombre de membres durant l'année.....	14,123
Augmentation de l'actif durant l'année.....	1,234,23.727

Pourcentage d'accroissement d'assurance en vigueur durant l'année...	4.97%
Pourcentage d'accroissement de l'actif durant l'année.....	19.75%
Chiffre de la mortalité par 1,000, étant .14 de moins qu'en 1902.....	6.46

Pour toute information relative au système d'assurance fraternelle de l'O. I. F. s'adresser à tout officier ou membre de la Société.